



Communauté de communes  
Cingal - Suisse Normande

## CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

### DÉCISION

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire  
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

#### Décision N° CC-DEC-2024-009

27 juin 2024

#### **OBJET : ÉTUDE POUR LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA LAIZE A BRETTEVILLE-SUR-LAIZE**

Dans le cadre de l'étude pour la restauration de la continuité écologique de la Laize à Bretteville-sur-Laize, un marché en procédure adaptée a été lancé.

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Vu la proposition de la Commission consultative réunie le 24 juin 2024,

**Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande**

#### DÉCIDE

##### ARTICLE 1 :

D'attribuer le marché à l'entreprise ICEO

##### ARTICLE 2 :

De signer le marché correspondant, sachant que l'offre retenue est la suivante :

Tranche ferme (phases 1 et 2) : 34 275.00 € HT

Et les tranches optionnelles seront faites en fonction des scénarios :

Option n°1 - Conception du projet : 9 500 €

Option n°2 - Aide à la passation des contrats d'études complémentaires : 1 100 €

Option n°3 - Dossier règlementaire « Loi sur l'eau » : 8 800 €

Option n°4 - Dossier « autorisation spéciale de travaux en site classé » au titre du code de l'environnement : 1 650 €

Option n°5 - Procédure au titre du Code de l'Urbanisme : 2 650 €

##### ARTICLE 3 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifiée exécutoire après transmission à  
la Préfecture de CAEN et publication par  
voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme  
le Président

Jacky LEHUGEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20240627-DEC-2024-009-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2024

Publication : 02/07/2024

